

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 18 mai 2022

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROME-MISSISQUOI

Une séance spéciale publique s'est tenue à l'Hôtel de Ville, le mercredi 18 mai 2022 à compter de 18h30. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Lucie Dagenais.

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Gilles Prairie	Josiane Martel-Ouellet
Bob Lussier	Catherine Marsan-Loyer
Marie Claude Aubin	Stéphanie Dalpé

Conformément à l'article 156 du code municipal, les membres du conseil municipal ont accepté de participer à la séance spéciale malgré le défaut d'accomplissement des formalités pour la convocation. L'avis de convocation ayant été notifié tel que requis par l'article 153 du code municipal en date du 16 mai 2022 aux membres du conseil municipal n'étant pas présents à l'ouverture de la séance.

Assiste également à la séance le directeur général, greffier-trésorier, Monsieur Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

SUJETS :

1. Adoption de l'avis de convocation
2. Avis de motion au règlement 116-01-2005(22-1) accordant une rémunération aux membres du conseil municipal
3. Avis de motion au projet de règlement numéro 147-06-22 décrétant une dépense et un emprunt de 1 085 054 \$ pour des travaux de voirie et de pavage sur les chemins du Lac-Selby, Pinnacle et Spencer dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet redressement dossier N° GRH66432, GCO 20211026-19
4. Publication du résumé du plan d'urbanisme
5. Nomination de l'inspecteur municipal Dominic Langdeau McGee
6. Questions des contribuables
7. Levée de la séance

RÉS 366-05-22 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D': adopter l'avis de convocation tel que notifié le 16 mai 2022.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT 116-01-2005(22-2) ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Je, Marie Claude Aubin, conseillère municipale donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil ordinaire ou spéciale, elle ou un (e) autre à sa place proposera l'adoption du règlement 116-01-2005(22-3) accordant une rémunération aux membres du conseil municipal ;

Le projet de règlement vient modifier le règlement 116-2005(22-2) pour ajouter une disposition concernant la rémunération de base du conseiller qui occupe le poste de maire suppléant;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 18 mai 2022

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par madame la conseillère Marie Claude Aubin. Des copies dudit projet de règlement sont mises à disposition du public.

AVIS DE MOTION AU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 147-06-22 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 085 054 \$ POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE PAVAGE SUR LES CHEMINS DU LAC-SELBY, PINACLE ET SPENCER DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET REDRESSEMENT DOSSIER N° GRH66432, GCO 20211026-19

Je, Gilles Prairie conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil ordinaire ou spéciale, il ou un (e) autre à sa place proposera l'adoption du règlement numéro 147-06-22 décrétant une dépense et un emprunt de 1 085 054 \$ pour des travaux de voirie et de pavage sur les chemins du Lac-Selby, Pinnacle et Spencer dans le cadre du PAVL - volet redressement dossier n° GRH66432, GCO 20211026-19;

Le projet de règlement numéro 147-06-22 décrète une dépense et un emprunt de 1 085 054 \$ pour des travaux de voirie et de pavage sur les chemins du Lac-Selby, Pinnacle et Spencer dans le cadre du PAVL - volet redressement dossier n° GRH66432, GCO 20211026-19;

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par monsieur le conseiller Gilles Prairie. Des copies dudit projet de règlement sont mises à disposition du public.

RÉS 367-05-22 PUBLICATION DU RÉSUMÉ DU PLAN D'URBANISME

CONFORMÉMENT : à l'article 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme : « Dans les 90 jours qui suivent l'entrée en vigueur du règlement, le greffier ou secrétaire-trésorier de la municipalité en publie un résumé, qui mentionne la date de son entrée en vigueur et le fait qu'une copie peut en être consultée au bureau de la municipalité, dans un journal diffusé sur le territoire de celle-ci. Toutefois, ce résumé peut, au choix du conseil, être transmis par courrier ou autrement distribué, dans le même délai, à chaque adresse du territoire de la municipalité, plutôt que d'être publié dans un journal » ;

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Ce conseil ordonne de publier le résumé du plan d'urbanisme sur le site web municipal, ainsi que de distribuer la version papier du résumé à chaque adresse du territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

RÉS 368-05-22 NOMINATION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL DOMINIC LANGDEAU MCGEE

Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé de la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers

QUE : Le conseil municipal nomme monsieur Dominic Langdeau McGee inspecteur municipal conformément aux dispositions de l'entente intermunicipale relative à l'embauche et le partage d'un inspecteur municipal par la ville de Dunham avec la Municipalité de Frelighsburg signée le 19 août 2021.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 18 mai 2022

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

RÉS 369-05-22 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : Lever la séance.

ADOPTÉE

Lucie Dagenais
Mairesse

Sergey Golikov
Directeur général,
Greffier-trésorier

!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!
!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!